

Bien vivre ensemble

Pour être sereine, la vie en habitat collectif implique une notion de base : le respect. Respect d'autrui mais aussi respect du cadre de vie.

De simples règles de bon sens et de savoir-vivre permettent aisément d'y parvenir. Nous vous rappelons ci-après les consignes élémentaires, mais rien ne vous empêche d'aller plus loin et d'apporter votre touche personnelle pour une plus grande convivialité et un bien-vivre optimisé.



Le bruit

Contrôlez le volume sonore de la télévision et de la radio ; évitez les claquements de portes ou de talons ; interdisez les jeux d'enfants dans les escaliers et les parties communes. Les bruits gênent non seulement la nuit (entre 22h et 7h du matin) mais également dans la journée car vos voisins peuvent être souffrants ou astreints à des horaires de travail et de repos particuliers. Si vous êtes amené à faire du bruit (travaux ou fête), prévenez vos voisins, ils apprécieront d'avoir été informés et sauront que la gêne n'est que temporaire. Enfin, respectez les horaires de bricolage.

Vous subissez des nuisances ? Essayez de trouver une solution amiable, expliquez calmement les gênes que vous ressentez et les conséquences qu'elles peuvent entraîner sur votre vie privée. Si les troubles persistent, parlez-en à votre gardien. Il est formé à la médiation locative et vous aidera à trouver une solution amiable. À défaut, contactez Semiv, nous nous chargerons de faire un rappel du règlement intérieur par le biais de l'affichage dans les halls ou de la lettre trimestrielle *Entre-Nous*, par exemple.

La courtoisie, le bon voisinage

Entretenez avec vos voisins des relations courtoises : se dire bonjour, se rendre service... sont des attentions qui rendent la vie quotidienne plus agréable.

Les animaux

Tenez vos chiens en laisse et ramassez leurs déjections. Votre entourage et vous-même apprécierez les abords d'immeubles propres. Ne les laissez pas seuls pendant de longues périodes, leurs aboiements peuvent perturber votre entourage. Petits rappels : aucun animal n'est toléré dans les bacs à sable ni dans les aires de jeux et les chiens dits dangereux doivent obligatoirement être tenus en laisse et porter une muselière.

Respectez votre cadre de vie

Préserver votre cadre de vie, c'est d'abord éviter de salir et de dégrader. Accompagnez vos enfants lors de leurs déplacements et leurs jeux, c'est un bon moyen pour leur apprendre à respecter leur environnement (cages d'escaliers, ascenseurs, bancs et jeux extérieurs, arbres et plantations, mobilier urbain...), dès leur plus jeune âge.

Précautions pour les balcons

Oubliez le lavage à grande eau, vous gêneriez vos voisins et risqueriez de salir les façades de l'immeuble. Ces précautions sont aussi requises pour l'arrosage des jardinières posées à l'intérieur des balcons. N'y entreposez pas vos objets encombrants et n'y étendez pas votre linge. Dans un souci d'esthétique les canisses sont interdites, mais un grillage en plastique – uniquement de couleur vert foncé et de maille carrée de 0,5cm x 0,5cm, de type "Bloom" – est autorisé. Enfin, la place des paraboles est exclusivement sur les toitures-terrasses, avec l'accord du bailleur.

Quelques recommandations supplémentaires

Ne jetez rien par les fenêtres. Utilisez les parkings et places de stationnement définis, garez-vous correctement. Respectez les interdictions de stationner et laissez libres les circulations piétonnes et les accès pompiers. Comme dans tout lieu public, il est interdit de fumer dans les parties communes et ne jetez pas vos mégots aux abords des immeubles ou sur la voie publique.